



Contestation de pv pour excès de vitesse

Par **CRISTOBAL**, le **08/04/2009** à **16:37**

Bonjour,

j'ai été verbalisé pour un excès de vitesse (jumelles laser SAGEM)

Je souhaite contester ce PV en fait pour gagner du temps, mes points devant m'être restitués en totalité fin du mois d'AOUT (3 ans sans infractions)

mon motif de contestation serait pour adresse incorrecte rue OK mais ville et département erronés)

Ai je une chance que cette procédure et ce motif puissent me laisser un délai suffisamment long pour attendre la fin AOUT

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **10/04/2009** à **00:01**

Bonjour,

Les PV pour excès de vitesse, les "erreurs de plumes" et les contestations suites à PV pour tenter d'arriver à ses 12 points, ont été très largement débattus dans ce forum. Un peu de recherches et vous y trouverez certainement de nombreux éléments de réponses.

Nous restons cependant à votre dispositions pour d'autres infos qui vous seraient utiles.

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2009** à **19:38**

Bonjour

motif de contestation non recevable.

Il vous reste combien de point et que vous est il reproché?

Dans l'attente